

Protection contre les crues à Delémont. Des mesures urgentes à prendre.

Les très importantes crues du 9 août dernier ont mis en évidence les difficultés croissantes que rencontre notre société pour gérer l'eau de manière cohérente. La situation chaotique que l'on retrouve après chaque événement de ce type est la conséquence des multiples interventions malheureuses de la plupart des collectivités publiques sur les cours d'eau et leur espace naturel, au cours du siècle passé en particulier. En effet, ces catastrophes, de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques, traumatisantes pour nos concitoyens et de plus en plus coûteuses pour les finances publiques, ont deux causes principales : les innombrables constructions qui se sont multipliées en zone inondable ou en zone de remontée des eaux souterraines et la rectification, la diminution du gabarit et l'endiguement des cours d'eau en milieu non bâti, qui supprime d'importantes zones d'expansion des eaux.

Pour ce qui concerne Delémont, la dernière crue a, selon nos informations, confirmé plusieurs phénomènes simultanés, d'ailleurs mis en évidence lors de l'élaboration de la carte des dangers des crues de la Sorne, qui s'avère être ainsi un excellent instrument de planification et de décision. Il est d'abord apparu que le lit de la Sorne, jusqu'à sa confluence avec la Birse, avait un gabarit insuffisant pour laisser passer une crue majeure. De surcroît, cette rivière a été rectifiée et endiguée sur une grande partie de son linéaire au cours du siècle passé, ce qui accentue à chaque fois les pointes de crue. Enfin, la morphologie de la Birse et de la Sorne, à leur confluence, provoque un effet de barrage pour la Sorne, en particulier lors d'une crue plus que centennale de la Birse, ce qui était le cas le 9 août. Ces phénomènes conjugués ont aggravé la situation, notamment dans le quartier de Morépont, par ailleurs malheureusement situé en zone inondable et de remontée des eaux souterraines.

Nous demandons en conséquence au Gouvernement :

- d'accorder une priorité élevée à la réalisation des mesures de protection préconisées dans ce dossier,
- de faire réaliser sans délais les premières mesures, même provisoires, qui permettent d'assurer une meilleure protection, sur les sites de Morépont et du centre professionnel en particulier,
- de mettre en place une organisation et un financement particulier qui garantissent la mise en œuvre de toutes les mesures de protection nécessaires dans les délais les plus courts.
- de saisir cette opportunité pour mettre en valeur le potentiel écologique de l'écosystème Sorne sur le territoire de Delémont.

Delémont, le 22 août 2007

Le responsable : Ami Lièvre

Ami Lièvre
Amélie Borel
Philippe Loret
Christophe
Ami Lièvre
A. Keya